

# Transition Ecole Vie Active

## Analyse de l'insertion professionnelle des élèves de l'enseignement secondaire technique : le Diplôme de Technicien en 2007/2008

*Permettre aux jeunes d'obtenir facilement et rapidement un emploi de qualité est un vrai enjeu de société dans un contexte où les jeunes font partie, avec les seniors, des publics les plus touchés par le chômage. L'évaluation joue un rôle central dans le choix et le suivi des mesures adéquates. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'étude Transition Ecole-Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation. Un jeu d'indicateurs simple est proposé. Il fournit une évaluation objective des premiers pas dans la vie active des jeunes sur les trois premières années qui suivent leur sortie de l'école. Son utilisation permet de comparer, pour une génération donnée d'élèves, leur insertion sur le marché du travail par diplôme, division ou section affiliée selon des critères donnés, par exemple la réussite scolaire ou le genre. La répétition de cette étude sur plusieurs générations doit permettre de suivre les progrès réalisés en matière d'insertion, au fil des réformes et de la conjoncture.*

L'étude TEVA 2008 s'intéresse à l'insertion professionnelle des élèves inscrits à l'examen, en année scolaire 2007/2008, pour l'obtention d'un des diplômes du régime professionnel ou du régime de la formation de technicien. Trois types (ou groupes) de diplômes sont étudiés : le regroupement du Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle et du Certificat de Capacité Manuelle (CITP/CCM), le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP) et enfin le Diplôme de Technicien (DT).

Le présent document analyse les trois premières années de vie active des élèves des classes préparant le DT en 2007/2008. Seuls 40 % des inscrits sont suivis au cours des trois années après leur sortie de la Formation de Technicien (FT). Ce sont les élèves identifiés comme sortant pour la première fois du système scolaire. Leur parcours est analysé en tenant compte du critère de réussite scolaire : 89 % des élèves entrent dans la vie active en ayant réussi l'examen et 11 % en ayant échoué.

Les sortants des classes préparant à un DT passent 72 % des trois premières années de leur vie active en emploi et 18 % au chômage (3 %) ou dans une situation d'inactivité (15 %). L'inactivité comprend les élèves inscrits au chômage, mais non encore indemnisés. 5 % du temps correspond à des situations de reprise d'études. L'emploi prend en compte les emplois aidés à hauteur de 7 % du temps.

### L'emploi

Les diplômés passent plus de temps en emploi que les non-diplômés (72 % de leur temps sur les trois années de vie qui suivent la sortie de l'école, contre 69 % pour les non-diplômés).

Les chances de connaître l'emploi au moins une fois sont plus élevées parmi les diplômés (98 %, contre 94 % parmi les non-diplômés).

Les diplômés changent, en moyenne, plus souvent d'emploi que les non-diplômés (3,1 épisodes d'emploi, contre 2,8 pour les non-diplômés). En revanche, ils conservent leur emploi, en moyenne, un peu plus longtemps que les non-diplômés (11,2 mois, contre 9,8 mois).

Les diplômés accèdent à leur premier emploi plus rapidement que les non-diplômés (3,7 mois, contre 5 mois), mais l'occupent légèrement moins longtemps (12,3 mois, contre 13 mois).

### Le chômage et l'inactivité

Les non-diplômés passent plus de temps au chômage ou dans l'inactivité (21,1 %) que les diplômés (18,2 %) durant les trois années qui suivent leur sortie du système scolaire.

Sur trois années, le chômage touche seulement quatre des 32 non-diplômés de la FT. L'analyse du chômage porte donc exclusivement sur les élèves titulaires d'un DT. Ces derniers passent 3,7 % de leur temps au chômage sur les trois années de vie qui suivent la sortie de l'école. Le risque de rencontrer le chômage au moins une fois est de 23 %. Ils subissent, en moyenne, 1,5

épisode de chômage qui dure, en moyenne, 4,1 mois. Le temps de sortie du premier épisode de chômage est, en moyenne, de 4,2 mois à partir du moment où l'indemnité de chômage est perçue.

Les non-diplômés passent 20,1 % de leur temps en situation d'inactivité, contre 14,5 % pour les diplômés. Ces derniers ont un risque plus élevé (70,6 %) de tomber dans l'inactivité que les non-diplômés (59,4 %). Les diplômés rencontrent, en moyenne, autant d'épisodes d'inactivité que les non-diplômés (respectivement 1,5 épisode et 1,6 épisode). Par contre, les épisodes d'inactivité vécus par les diplômés durent moins longtemps que ceux des non-diplômés : en moyenne 164 jours (5,5 mois), contre 218 jours (7,3 mois) pour les non-diplômés.

### **La reprise d'études**

La deuxième année suivant la sortie de l'école concentre les reprises d'études. Le pic d'élèves en études est enregistré 18 mois après la sortie de l'école. Il représente 10,5 % de l'ensemble des sortants de la formation de technicien. Les reprises d'études concernent majoritairement les diplômés.

## Situation personnelle et scolaire des élèves de la Formation de Technicien (FT)

Parmi les 294<sup>1</sup> élèves inscrits en 2007/2008 pour l'obtention d'un Diplôme de Technicien (DT), 49 % sont des hommes et 51 % des femmes (**Tableau 1**). Ils ont, en moyenne, 21 ans au 01/07/2008. 50 % ont entre 20 et 22 ans. La plupart sont nés au Luxembourg (80 %). 20 % sont natifs d'un pays étranger, dont 11 % du Portugal et 9 % d'un autre pays. Deux tiers sont de nationalité luxembourgeoise, 19 % portugaise et 14 % d'une autre nationalité.

**Tableau 1. Situation personnelle des élèves de la Formation de Technicien en 2008**

Variable d'intérêt		DT (N=294)
Sexe (en %)	Homme	49%
	Femme	51%
Lieu de naissance (en %)	Luxembourg	80%
	Portugal	11%
	Autre	9%
Nationalité (en %)	Luxembourg	67%
	Portugal	19%
	Autre	14%
Age de l'élève au 01/07/08 (en années)	Moyenne ± ET	21
	25 % des élèves	20
	75 % des élèves	22

**Lecture :** Les élèves inscrits pour l'obtention d'un diplôme de technicien en 2007/2008 ont, en moyenne, 21 ans.

Le taux de réussite scolaire s'établit à 89 % parmi les 294 élèves étudiés. Cela signifie que 11 % des élèves n'ayant jamais connu la vie active avant 2008 sont entrés sur le marché du travail sans diplôme (**Tableau 2**). Le taux de réussite se fixe à 86 % pour les hommes et à 92 % pour les femmes. Ce taux est moins élevé chez les élèves de nationalité luxembourgeoise (88 %) que chez ceux d'une autre nationalité (92 %). La plupart des élèves ont du retard scolaire (87 %). Il est, en moyenne, de 1,4 année. Il tombe à 1,3 année pour les diplômés et monte à 2,3 années pour les non-diplômés.

**Tableau 2. Situation scolaire des élèves de la Formation de Technicien en 2008**

Variable d'intérêt		DT (N=294)
Réussite scolaire (en %)	Non	11%
	Oui	89%
Part de diplômés selon le sexe (en %)	Homme	86%
	Femme	92%
Part de diplômés selon la nationalité en (%)	Luxembourg	88%
	Autre	92%
Retard scolaire (en %)	Non	15%
	Oui	87%
Retard scolaire moyen (en années)	Moyenne	1,4
Retard scolaire moyen selon la réussite scolaire (en années)	Diplômés	1,3
	Non-diplômés	2,3

**Lecture :** Les élèves inscrits pour l'obtention du diplôme de technicien en 2007/2008 ont, en moyenne, 1,4 année de retard scolaire.

La division administrative et commerciale concentre 59 % de l'effectif avec 172 inscriptions (**Tableau 3**). Suivent les divisions électrotechnique et artistique qui cumulent 56 élèves (10 % de l'effectif chacune).

La proportion de sortants en situation de réussite scolaire varie de 78 % à 100 %, pour un nombre de titulaires du diplôme qui varie de 3 à 156. Il se fixe à 91 % dans la seule division dont l'effectif dépasse 100 élèves : la division administrative et commerciale.

<sup>1</sup> Population d'analyse TEVA : élèves n'ayant pas connu la vie active avant 2008 et ayant débuté leur vie professionnelle après 2008. Cette population représente 40 % de l'ensemble des inscriptions en dernière année pour l'obtention du DT en 2008.

**Tableau 3. Réussite scolaire par division des élèves de la Formation de Technicien en 2008**

Division	Diplômés		Non-diplômés		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Administrative et commerciale	156	91	16	9	172	59
Agricole	15	94	1	6	16	5
Artistique	26	93	2	7	28	10
Chimique	3	100	0	0	3	1
Génie civil	7	78	2	22	9	3
Hôtelière et touristique	11	85	2	15	13	4
Informatique	9	90	1	10	10	3
Mécanique	13	87	2	13	15	5
Electrotechnique	22	79	6	21	28	10
<b>TOTAL</b>	<b>262</b>	<b>89</b>	<b>32,0</b>	<b>11</b>	<b>294</b>	<b>100</b>

**Lecture :** Parmi les élèves de la FT, 58,5 % sont inscrits dans la division administrative et commerciale : 91 % en sortent diplômés et 9 % non diplômés.

Parmi les différents types de diplômes du régime professionnel et du régime de la formation de technicien, le DT compte la plus grande part de diplômés au sein des sortants du système scolaire (89 %), devant le CATP (82 %). 32 % des élèves inscrits en 2007/2008 pour l'obtention d'un Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle ou d'un Certificat de Capacité Manuelle (CITP/CCM) sont sortis du système scolaire sans diplôme (**Tableau 4**).

**Tableau 4. Réussite scolaire par diplôme des sortants du régime professionnel et du régime de la formation de technicien en 2008**

Variable d'intérêt		CITP/CCM N=88		CATP N=724		DT N=294		Total N=1106	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réussite scolaire	Oui	60	68	591	82	262	89	913	83
	Non	28	32	133	18	32	11	193	17

**Lecture :** Parmi les 294 élèves de la FT, 11 % sont sortis non diplômés et 89 % diplômés.

## Situation professionnelle des élèves de la Formation de Technicien

Les trois premières années qui suivent la sortie du système scolaire des 294 élèves inscrits en 2007/2008 pour l'obtention d'un DT se répartissent principalement entre périodes d'emploi, de chômage, d'inactivité et de reprise d'études<sup>2</sup>.

### 72 % des jeunes en emploi sur les trois premières années qui suivent la sortie du système scolaire, 18 % en situation de chômage ou d'inactivité

Les sortants des classes préparant au Diplôme de Technicien passent 72 % des trois premières années de leur vie active en emploi et 18 % au chômage (3 %) ou dans une situation d'inactivité (15 %). 5 % du temps correspond à des situations de reprise d'études. La situation « Autre », période durant laquelle aucune information sur les élèves n'est disponible ni dans les fichiers de l'IGSS, ni dans ceux du MENJE, compte pour 4 % du temps restant (**Graphique 1**).

**Graphique 1. Répartition du temps passé sur les trois premières années qui suivent la sortie du système scolaire selon la situation professionnelle (en %) - DT**



**Lecture** : Les élèves de la FT passent 72 % des trois années qui suivent la sortie du système scolaire dans une situation d'emploi.

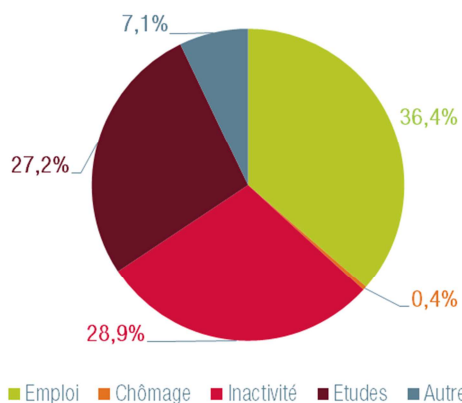
### 36 % des jeunes en emploi un mois après la sortie du système scolaire, 29 % au chômage ou inactifs

Un mois après la sortie de l'école, 36 % des élèves occupent un emploi. Un seul élève perçoit une indemnité de chômage (0,4 %). C'est une borne basse en matière de chômage parce que seuls les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une indemnisation sont comptabilisés au niveau du chômage. Lorsqu'ils sont inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi (Adem), mais sans être indemnisés, ils sont classés comme inactifs. Il n'est pas possible de les repérer précisément. Au total, 29 % des élèves sont identifiés en état d'inactivité un mois après la sortie de l'école. 27 % des élèves sont en reprise d'études. Il peut s'agir de tentatives de reprise d'études à l'étranger (identifiées par la perception d'allocations familiales). Pour 7 % des élèves, il n'y a pas d'information disponible un mois après leur sortie du fichier élèves<sup>3</sup> (**Graphique 2**).

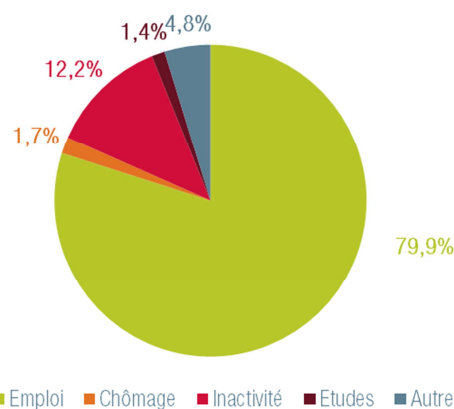
### 4 jeunes sur 5 en emploi au bout de trois ans, 14 % au chômage ou inactifs

Trois ans après la sortie de l'école, 80 % des élèves de la FT sont en emploi et 14 % sont au chômage (2 %) ou inactifs (12 %). 1 % des élèves sont en situation de reprise d'études. Il y a 5 % des élèves pour lesquels l'information n'est disponible ni dans les fichiers de l'IGSS, ni dans ceux du MENJE (**Graphique 3**).

**Graphique 2. Répartition des élèves un mois après la sortie du système scolaire selon la situation professionnelle (en %) -DT**



**Graphique 3. Répartition des élèves trois ans après la sortie du système scolaire selon la situation professionnelle (en %) - DT**



**Lecture** : un mois après la fin de la scolarité, 36,4 % des élèves de la FT sont en emploi. Trois ans après la sortie de l'école, 80 % sont en emploi.

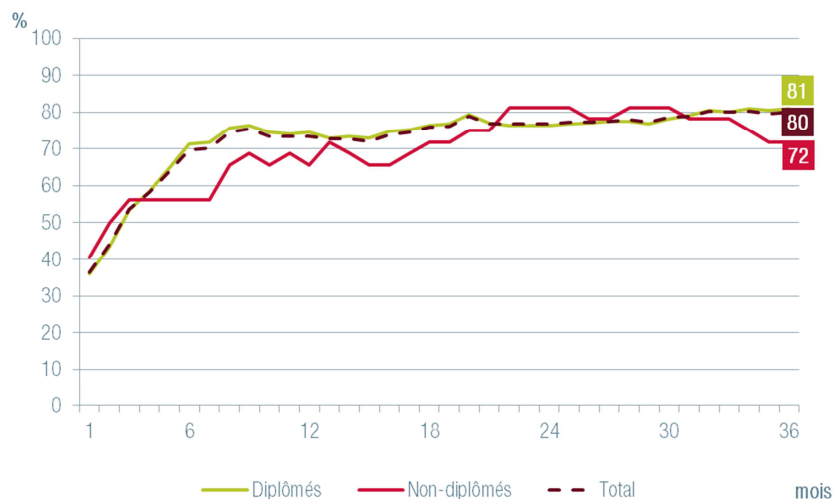
<sup>2</sup> Se référer à la partie « Méthodes et définitions », page 20, pour une définition précise de l'emploi, du chômage, de l'inactivité et de la reprise d'études.

<sup>3</sup> Situation « Autre ».

## L'emploi au cours des 3 premières années de vie active

La part des élèves en emploi augmente rapidement au cours de la première année d'observation. Six mois après la fin de la scolarité, 70 % des élèves de la FT sont en emploi (**Graphique 4**). Après neuf mois, le taux d'élèves en emploi atteint 75,5 %. Il varie ensuite entre 72,8 % et 80,3 %, marqué par une progression à taux légèrement positif.

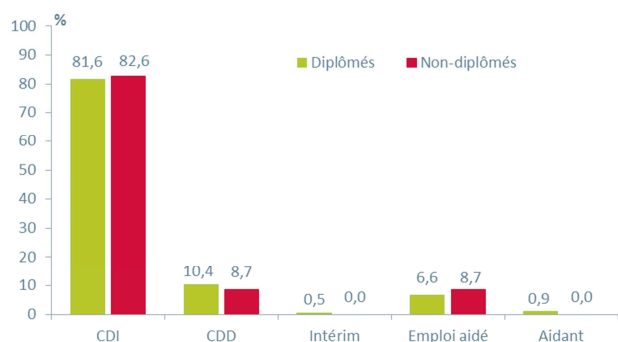
**Graphique 4. Evolution de la proportion d'élèves en emploi selon la réussite scolaire (en %) - DT**



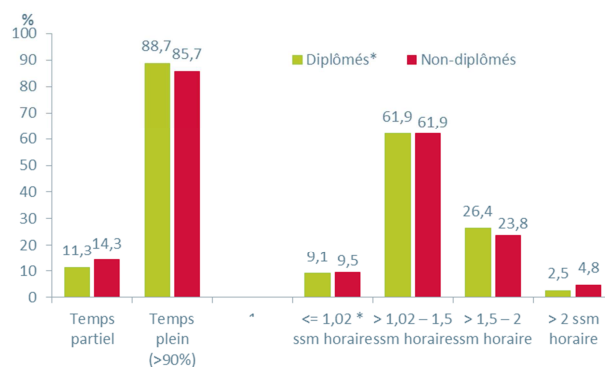
**Lecture :** 36 mois après la fin de la scolarité, 80 % des élèves de la FT sont en emploi.

Trois ans après la sortie du système scolaire, huit diplômés sur dix occupent un emploi. Les non-diplômés sont 72 % en emploi. Les inégalités que pourrait causer la non-obtention du diplôme s'estompent largement. 83 % des non-diplômés sont en contrat à durée indéterminée (CDI), quand ils sont 82 % parmi les diplômés. Si les non-diplômés de la FT occupent davantage des emplois aidés (8,7 %, contre 6,6 % de l'emploi des diplômés) et des postes à temps partiel (14,3 %, contre 11,3 % de l'emploi des diplômés), les différences avec les diplômés sont minimales (**Graphiques 5 et 6**). 28,6 % des non-diplômés disposent d'une rémunération supérieure à 1,5 fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés (ssm), quand ils sont 28,9 % parmi les diplômés (**Graphique 6**).

**Graphique 5. Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie de l'école selon la nature du contrat et la réussite scolaire (en %) – DT**



**Graphique 6. Répartition des emplois occupés trois ans après la sortie du système scolaire selon le temps de travail, la classe de salaire et la réussite scolaire (en %) – DT**



\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

**Lecture :** Trois ans après la fin de la scolarité, 10,4 % des diplômés de DT en emploi sont en contrat à durée déterminée (CDD), contre 8,7 % des non-diplômés. 11,3 % des diplômés de DT et 14,3 % des non-diplômés travaillent à temps partiel. 61,9 % des diplômés et des non-diplômés gagnent entre 1,02 et 1,5 fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés (ssm).

## Les indicateurs clés de l'emploi

L'état « être en situation d'emploi », qui traduit sur une période donnée un moment distinct de la vie active, peut être appréhendé en termes de temps passé en emploi, de proportion d'élèves ayant connu au moins un épisode d'emploi, de nombre moyen d'épisodes d'emploi et de durée moyenne des épisodes d'emploi<sup>4</sup>.

### L'emploi : peu de différences entre diplômés et non-diplômés

#### Le temps passé en emploi

Durant les trois années qui suivent leur sortie du système scolaire, les élèves inscrits pour l'obtention d'un DT en 2008 passent 72 % du temps en emploi (**Tableau 5**). Les diplômés passent également 72 % du temps en emploi, contre 69 % pour les non-diplômés.

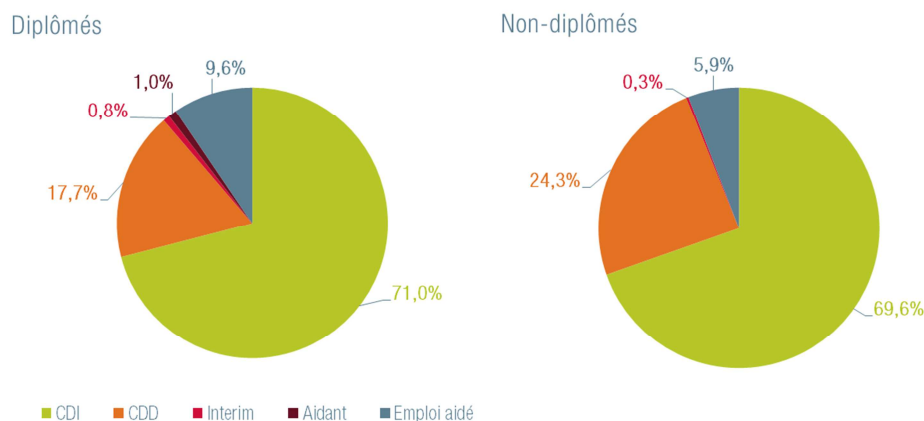
**Tableau 5. Temps passé en emploi selon la réussite scolaire - DT**

DT 2007/2008	Temps passé en emploi (en %)	Temps passé dans un emploi aidé (en %)
<b>Total</b>	<b>72,0</b>	<b>6,6</b>
Diplômés	72,3	6,9
Non-diplômés	69,3	4,1

**Lecture** : durant les trois années qui suivent leur sortie du système scolaire, les diplômés de la FT passent 72 % de leur temps en emploi. Ils passent 6,9 % de leur temps dans un emploi aidé.

Les contrats à durée déterminée (CDD) concernent plus les non-diplômés que les diplômés : 24,3 % des jours travaillés sous forme de CDD, contre 17,7 % pour les diplômés (**Graphique 7**). Par contre, les diplômés ont plus recours aux emplois aidés (9,6 % du temps passé en emploi) que les non-diplômés (5,9 %).

**Graphique 7. Répartition du temps passé en emploi selon la nature de l'emploi et la réussite scolaire (en %) – DT\***



\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

**Lecture** : 71 % des jours d'emploi des diplômés de la FT en 2008 sont des jours de CDI.

#### Les élèves ayant connu l'emploi

97,6 % des sortants de la FT connaissent au moins un épisode d'emploi durant les trois premières années de leur vie active (**Tableau 6**). Les chances de rencontrer au moins une fois l'emploi sont plus élevées parmi les diplômés (98,1 %) que parmi les non-diplômés (93,8 %).

**Tableau 6. Proportion d'élèves ayant connu au moins un épisode d'emploi selon la réussite scolaire - DT**

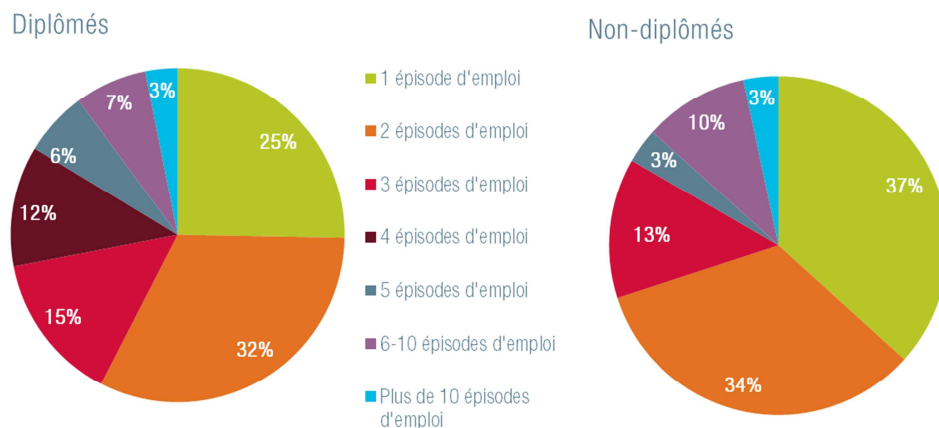
DT 2007/2008	Sortants ayant connu au moins un épisode d'emploi (en %)
<b>Total</b>	<b>97,6</b>
Diplômés	98,1
Non-diplômés	93,8

**Lecture** : 98,1 % des diplômés de la FT connaissent au moins un épisode d'emploi durant les trois années qui suivent leur sortie du système scolaire.

<sup>4</sup> Se référer à la partie « Méthodes et définitions », page 20, pour une définition précise des indicateurs.

57 % des diplômés de la FT, qui rencontrent l'emploi, vivent un ou deux épisodes d'emploi sur une période de trois ans, contre 71 % des non-diplômés (**Graphique 8**). 43 % des diplômés rencontrent plus de trois épisodes d'emploi, contre 29 % des non-diplômés.

**Graphique 8. Répartition des élèves selon le nombre d'épisodes d'emploi et la réussite scolaire (en %) - DT**

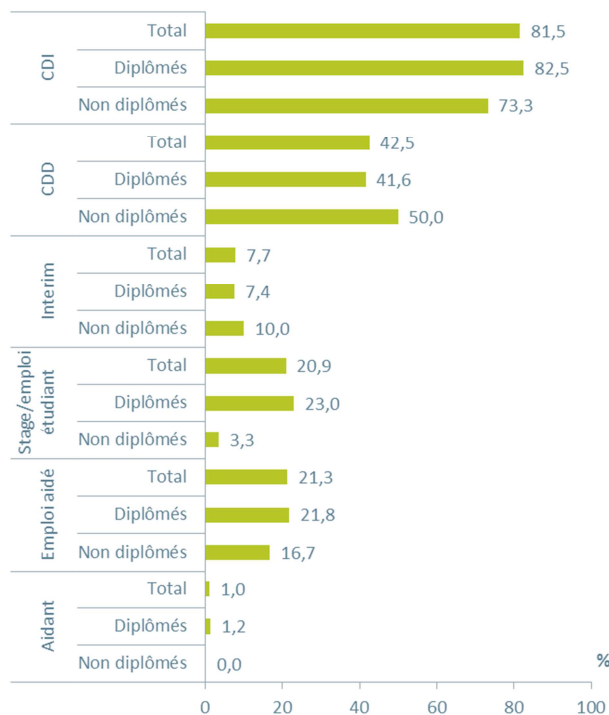


**Lecture** : 32 % des diplômés de la FT en 2008, qui rencontrent l'emploi, connaissent deux épisodes d'emploi au cours de leurs trois premières années de vie active.

**82 % des jeunes embauchés au moins une fois en CDI**

82 % des élèves de la FT obtiennent au moins un CDI, sur l'ensemble des épisodes d'emploi qu'ils rencontrent, au cours des trois années qui suivent leur sortie du système scolaire. Cette part s'élève à 83 % parmi les diplômés, contre 73 % parmi les non-diplômés (**Graphique 9**). Un peu plus d'un élève sur deux (54 %) occupe au moins une fois un emploi en CDD. L'intérim concerne plus les non-diplômés (10 %) que les diplômés (7 %). Le risque d'être au moins une fois en emploi aidé est également plus fort parmi les diplômés (22 %) que parmi les non-diplômés (17 %).

**Graphique 9. Proportion d'élèves ayant connu au moins un type d'emploi selon la nature du contrat et la réussite scolaire (en %) - DT**



**Lecture** : 82,5 % des diplômés d'un DT de l'année scolaire 2007/2008 obtiennent au moins un CDI sur l'ensemble des épisodes d'emploi qu'ils rencontrent au cours des trois années qui suivent leur sortie du système scolaire.

16 % des élèves de la FT sont en emploi durant les trois années qui suivent la sortie de l'école (**Tableau 7**). Pour 45 % d'entre eux, il s'agit de leur premier emploi (un seul épisode).

**Tableau 7. Proportion d'élèves ayant connu l'emploi durant les trois années et nombre d'épisodes d'emploi (en %) - DT**

DT 2007/2008	Part d'élèves ayant passé les 3 ans en emploi (en %)			
	Total	1 épisode	2 épisodes	3 épisodes ou plus
<b>Total</b>	<b>16,0%</b>	<b>7,1%</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,4%</b>
Diplômés	16,4%	7,3%	4,6%	4,6%
Non-diplômés	12,5% (4 élèves)	6,3%	3,1%	3,1%

**Lecture** : 16,4 % des diplômés de la FT de l'année scolaire 2007/2008 passent la totalité des 3 années après la sortie de l'école en emploi. 7,3 % connaissent un unique épisode de trois ans, 4,6 % deux épisodes d'une durée cumulée de trois ans et 4,6 % trois épisodes ou plus.

### *Le nombre moyen d'épisodes d'emploi*

Au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, les élèves de la FT connaissent, en moyenne, 3,1 épisodes d'emploi (**Tableau 8**). Les diplômés rencontrent, en moyenne, plus d'épisodes d'emploi (3,1) que les non-diplômés (2,8).

**Tableau 8. Nombre moyen d'épisodes d'emploi selon la réussite scolaire - DT**

DT 2007/2008	Nombre moyen d'épisodes d'emploi
<b>Total</b>	<b>3,1</b>
Diplômés	3,1
Non-diplômés	2,8

**Lecture** : les diplômés de la FT ayant connu l'emploi vivent, en moyenne, 3,1 épisodes d'emploi au cours de leurs trois premières années de vie active.

### *La durée moyenne des épisodes d'emploi*

Au niveau de la FT, la durée moyenne des épisodes d'emploi est de 340 jours (11,3 mois). La moitié de ces épisodes durent plus de 151 jours (5 mois) (**Tableau 9**).

Les diplômés connaissent des épisodes d'emploi qui, en moyenne, sont plus longs (337 jours - 11,2 mois) que ceux rencontrés par les non-diplômés (295 jours - 9,8 mois). Parmi les diplômés, la moitié des épisodes d'emploi durent plus de 152 jours (5,1 mois), alors que parmi les non-diplômés, la moitié des épisodes d'emploi durent plus de 109 jours (3,6 mois).

**Tableau 9. Durée des épisodes d'emploi selon la réussite scolaire (en jours) - DT**

DT 2007/2008	Durée moyenne des épisodes d'emploi (en jours)	Durée médiane des épisodes d'emploi (en jours)
<b>Total</b>	<b>340</b>	<b>151</b>
Diplômés	337	152
Non-diplômés	295	109

**Lecture** : les épisodes d'emploi des diplômés de la FT ayant connu l'emploi durent, en moyenne, 337 jours et la moitié d'entre eux durent plus de 152 jours.

### *Temps d'accès et durée du premier emploi selon la réussite scolaire*

Le premier emploi correspond au premier emploi identifié à partir de la sortie du système scolaire. Il est central dans l'analyse de l'insertion professionnelle : 32 % des diplômés et 34 % des non-diplômés de la FT ne connaissent qu'un seul et unique emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (**Graphique 8**).

#### **Les diplômés accèdent plus rapidement au premier emploi...**

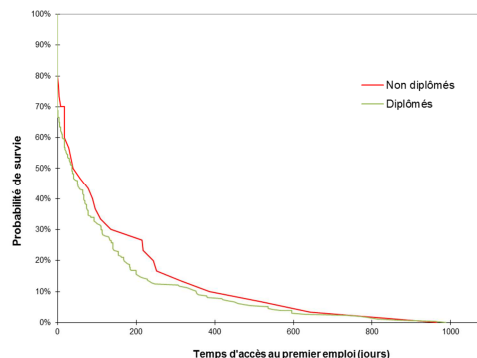
Le temps moyen d'accès au premier emploi des élèves qui connaissent l'emploi est de 116 jours (3,9 mois) (**Tableau 10**). Les diplômés accèdent à leur premier emploi plus rapidement que les non-diplômés (**Graphique 9**) : en moyenne, 112 jours (3,7 mois) après la sortie de l'école, contre 150 jours (5 mois) pour les non-diplômés. La moitié des élèves occupent leur premier emploi en moins de 36 jours (1,2 mois) quand ils sont diplômés, en moins de 48 jours (1,6 mois) quand ils ne le sont pas.

**Tableau 10. Temps d'accès au premier emploi selon la réussite scolaire - DT**

DT 2007/2008	Temps moyen d'accès (en jours)	Temps médian d'accès (en jours)
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>36</b>
Diplômés	112	36
Non-diplômés	150	48

**Lecture** : les diplômés de la FT ayant connu l'emploi mettent, en moyenne, 112 jours avant de trouver leur premier emploi. La moitié des diplômés occupent leur premier emploi 36 jours après la sortie.

**Graphique 9. Probabilité de ne pas trouver un emploi (en % cumulés) après la sortie du système scolaire selon la réussite scolaire - DT**



**Lecture** : la moitié des non-diplômés ayant connu l'emploi n'ont pas encore trouvé leur premier emploi 48 jours après la sortie du système scolaire.

### ...mais l'occupent moins longtemps que les non-diplômés

Le premier emploi des sortants de la FT dure, en moyenne, plus d'un an (382 jours - 12,7 mois) (**Tableau 11**). La moitié des premiers emplois ont une durée de plus de 211 jours (7 mois). Le premier emploi est légèrement plus long pour les non-diplômés (389 jours - 13 mois) que pour les diplômés (370 jours - 12,3 mois). Pour la moitié des diplômés, le premier emploi dure plus de 200 jours (6,7), contre 362 jours (12 mois) pour les non-diplômés.

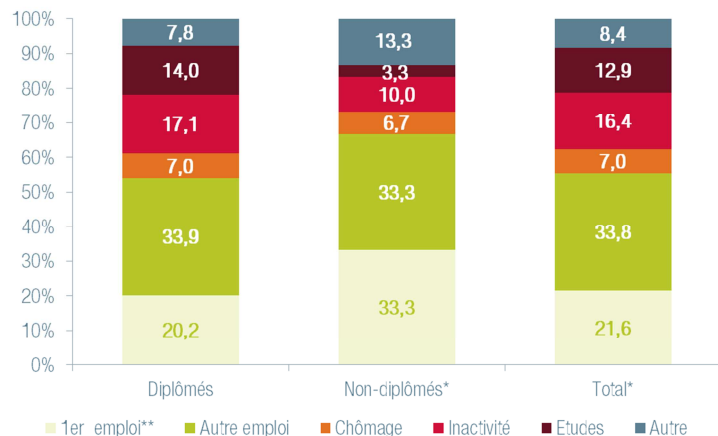
**Tableau 11. Durée du premier emploi selon la réussite scolaire - DT**

DT 2007/2008	Durée moyenne du premier emploi (en jours)	Durée médiane du premier emploi (en jours)
<b>Total</b>	<b>382</b>	<b>211</b>
Diplômés	370	200
Non-diplômés	389	362

**Lecture** : le premier emploi des diplômés de la FT dure, en moyenne, 370 jours. Pour la moitié des diplômés, le premier emploi dure plus de 200 jours.

Au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, 21,6 % des élèves de la FT ne connaissent qu'un emploi et l'occupent encore à la fin de la période d'observation (**Graphique 10**). Pour 34 % des diplômés, le premier emploi est suivi d'un nouvel emploi. Parmi les non-diplômés, cette part est sensiblement la même. En revanche, ces derniers connaissent plus fréquemment un premier et unique emploi (33 %) ou sortent des fichiers de l'IGSS (13 % en situation « Autre »). La reprise d'études après le premier emploi est particulièrement présente chez les diplômés (14 %).

**Graphique 10. Situation occupée après le premier emploi selon la réussite scolaire (en %) - DT**



\*La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

\*\*Le premier emploi est toujours occupé à la fin de la période d'observation. Deux élèves peuvent ne connaître qu'un seul et unique épisode d'emploi, l'un d'entre eux le conservant jusqu'à la fin de la période d'observation et l'autre basculant dans une autre situation après le premier emploi.

**Lecture** : parmi les diplômés de la FT ayant connu un premier épisode d'emploi, 20,2 % ne connaissent que cet épisode. Pour 33,9 % des diplômés, le premier épisode d'emploi est suivi d'un nouvel emploi.

## L'emploi des diplômés par division

Parmi les six divisions<sup>5</sup> à l'étude, les diplômés des divisions agricole (5,7 % de l'effectif total de diplômés) et mécanique (5,0 % de l'effectif total de diplômés) passent le plus de temps en emploi, respectivement 91,4 % et 79,4 % (**Tableau 12**). Les diplômés de ces deux divisions font partis de ceux qui connaissent les plus petits nombres d'épisodes d'emploi (respectivement 2,8 et 2,2 épisodes) qu'ils occupent, en moyenne, plus longtemps que les diplômés des autres divisions (respectivement 362 jours (12 mois) et 419 jours (14 mois)).

Au contraire, la situation des diplômés de la division administrative et commerciale (59,5 % de l'effectif total de diplômés) est plus délicate. Dans cette dernière division, les diplômés passent 72,3 % de leur temps en emploi. Contrairement aux autres divisions, certains des diplômés de cette division ne connaissent pas l'emploi sur les trois premières années qui suivent la sortie de l'école (1,9 %). Ils vivent, en moyenne, le plus grand nombre d'épisodes d'emploi (3,4 épisodes).

Les diplômés de la division artistique (9,9 % de l'effectif total de diplômés) passent le moins de temps en emploi durant les trois années étudiées (62,6 % des trois premières années de vie active) et vivent les épisodes d'emploi les plus courts (294 jours – 9,8 mois, en moyenne) avec les diplômés de la division administrative et commerciale et de la division hôtelière et touristique (de l'ordre de 10,5 mois chacune).

**Tableau 12. Indicateurs clés de l'emploi des diplômés par division - DT**

Division	Temps passé en emploi (en %)	Elèves ayant connu un épisode d'emploi (en %)	Nombre moyen d'épisodes d'emploi	Durée moyenne des épisodes d'emploi (en jours)
Administrative et commerciale	72,3	98,1	3,4	313
Agricole	91,4	100,0	2,8	362
Artistique	62,6	100,0	3,0	294
Hôtelière et touristique	65,6	100,0	2,6	315
Mécanique	79,4	100,0	2,2	419
Electrotechnique	72,6	100,0	2,5	362

**Lecture :** les diplômés de la division administrative et commerciale passent 72,3 % des trois premières années de vie active en emploi. 98,1 % de ces élèves connaissent au moins un épisode d'emploi. Ils vivent, en moyenne, 3,4 épisodes d'emploi qui durent, en moyenne, 313 jours.

## L'emploi par diplôme

Les quatre indicateurs d'emploi sont plus favorables aux diplômés qu'aux non-diplômés quel que soit le type (ou groupe) de diplôme(s) du régime professionnel ou du régime de la formation de technicien envisagé<sup>6</sup> (**Tableau 13**).

Parmi les diplômés, les titulaires d'un Diplôme de Technicien (DT) passent moins de temps en emploi (72 %) que les élèves titulaires d'un CATP (80 %) mais plus que les détenteurs d'un CITP ou d'un CCM (69 %). Lorsque la comparaison porte sur la part des élèves ayant connu au moins un épisode d'emploi, les titulaires d'un DT se placent en première position (98,1 %), devant les diplômés d'un CATP (97,6 %) et ceux d'un CITP/CCM (96,7 %). Le DT est le diplôme à la suite duquel les diplômés connaissent, en moyenne, le plus grand nombre d'épisodes d'emploi (3,1). Les épisodes d'emploi durent, en moyenne, 337 jours, ce qui place le DT entre le CATP (457 jours) et le CITP/CCM (263 jours).

En ce qui concerne les non-diplômés de la FT, leur situation vis-à-vis de l'emploi semble plus favorable par rapport à celle des autres non-diplômés. Ce sont ceux qui passent le plus de temps en emploi durant leurs trois premières années de vie active (69 %). La FT est la formation à la suite de laquelle les non-diplômés connaissent les emplois les plus longs (295 jours) et le plus faible nombre d'épisodes d'emploi (2,8). C'est la marque d'une relative stabilité dans l'emploi, contrairement aux non-diplômés de CITP/CCM qui eux connaissent en trois années de vie active, en moyenne, six épisodes d'emploi d'une durée de 100 jours.

<sup>5</sup> Le seuil pour la présentation des résultats sur les quatre dimensions visées a été fixé arbitrairement à 10 élèves : neuf divisions possibles au niveau du diplôme de technicien, 6 à l'étude parmi les diplômés. Les divisions chimie, génie civil et informatique composées de 3 à 9 diplômés ne sont pas représentées. Aucune des divisions n'est représentée au niveau des non-diplômés, car les effectifs pour huit d'entre elles varient de 0 à 6. Ils sont 16 au niveau de la division administrative et commerciale.

<sup>6</sup> Il y a une exception : le nombre moyen d'épisodes d'emploi vécu par les diplômés du régime de la formation de technicien est supérieur à celui des non-diplômés.

Tableau 13. Indicateurs clés de l'emploi par diplôme

Indicateur	Diplômés			Non-diplômés		
	CITP/CCM	CATP	DT	CITP/CCM	CATP	DT
Nombre d'élèves	60	591	262	28	133	32
Temps passé en emploi (en %)	69,1	80,4	72,3	52,0	58,8	69,3
Elèves ayant connu au moins un épisode d'emploi (en %)	96,7	97,6	98,1	96,4	83,5	93,8
Nombre moyen d'épisodes d'emploi	3,0	2,6	3,1	6,4	4,0	2,8
Durée moyenne des épisodes d'emploi en (en jours)	263	457	337	101	258	295

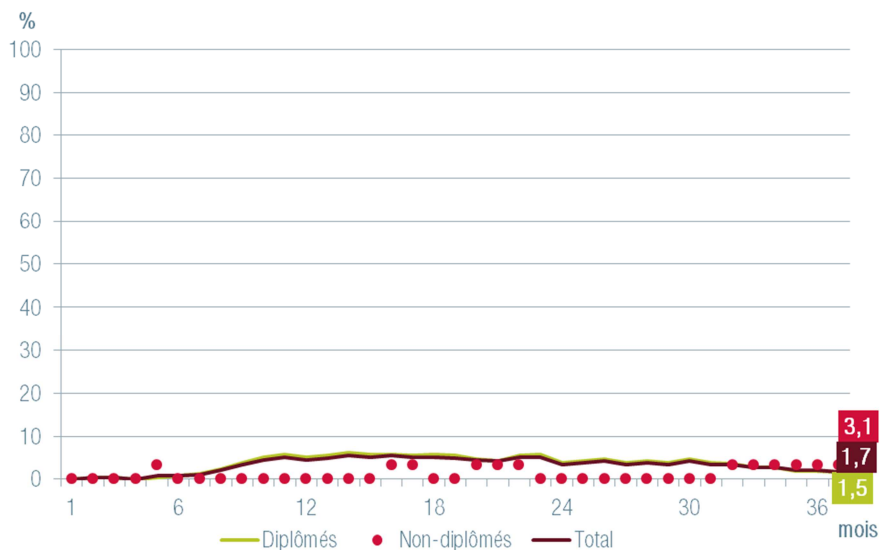
**Lecture** : les diplômés de CITP/CCM passent 69,1 % des trois premières années de vie active en emploi. 96,7 % de ces élèves connaissent au moins un épisode d'emploi. Ils vivent, en moyenne, 3 épisodes d'emploi qui durent, en moyenne, 263 jours.

## Le chômage au cours des 3 premières années de vie active

La proportion d'élèves au chômage atteint son maximum un an et un mois après la sortie du système scolaire (5,4 %), pour décroître progressivement jusqu'à atteindre 1,7 % au bout de trois années (**Graphique 11**).

Sur les trois années qui suivent la sortie de l'école, quatre des 32 non-diplômés de la FT connaissent au moins une fois le chômage. Dans ces conditions, l'analyse se focalise sur les situations de chômage rencontrées exclusivement par les titulaires d'un DT. Les indicateurs caractérisant la situation des non-diplômés de la FT sont fournis à titre indicatif et ne sont pas commentés.

**Graphique 11. Evolution de la proportion d'élèves au chômage selon la réussite scolaire (en %) - DT**



**Lecture** : 13 mois après la fin de la scolarité, 6,1 % des élèves de la FT sont au chômage.

**Note** : La part des non-diplômés au chômage s'établit par mois d'observation, soit à 0 %, soit à 3,1 % (ce qui représente l'équivalent d'un unique non-diplômé en situation de chômage).

Les conditions d'accès au chômage indemnisé expliquent en partie l'évolution de la part des élèves au chômage. Les élèves issus de la FT peuvent percevoir une indemnité de chômage, au minimum 26 semaines après leur inscription auprès de l'Adem. Pour les élèves qui quittent prématurément l'école, au cours de l'année d'études, le décompte des 26 semaines ne commence qu'à la fin de l'année scolaire. Par exemple, un élève qui a quitté l'école en mars 2008 et s'inscrit à l'Adem en avril 2008 doit attendre le mois de juillet 2008 (date supposée de sortie) pour que le décompte des 26 semaines débute. Il ne peut dès lors percevoir une indemnité de chômage qu'à partir du mois de janvier 2009. Seuls les élèves qui ont eu un contrat de travail en entreprise d'au moins 26 semaines au cours des 12 mois précédant l'inscription ont droit à une indemnité de chômage dès la sortie de l'école, à partir du moment où ils s'inscrivent à l'Adem.

La proportion de diplômés au chômage augmente donc rapidement après les six premiers mois jusqu'au 13<sup>ème</sup> mois, avant que les élèves ne commencent à trouver leur premier emploi (**Graphique 11**). Elle diminue ensuite jusqu'à 1,5 %, à la fin de la période d'observation (4 élèves).

## Les indicateurs clés du chômage

L'état « être en situation de chômage », qui traduit sur une période donnée un moment distinct de la vie active, peut être appréhendé en termes de temps passé au chômage, de proportion d'élèves ayant connu au moins un épisode de chômage, de nombre moyen d'épisodes de chômage et de durée moyenne des épisodes de chômage.

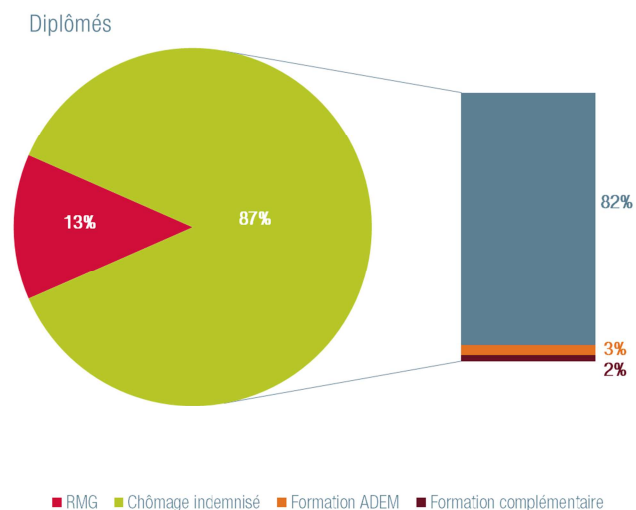
Les diplômés de la FT en 2008 passent 3,7 % de leurs trois premières années de vie postscolaire au chômage (**Tableau 14**). 87 % des jours de chômage sont couverts par l'assurance chômage (**Graphique 12**). 5 % des jours de chômage s'accompagnent de mesures de formation<sup>7</sup>. Le Revenu Minimum Garanti (RMG) concerne 13 % du temps passé au chômage.

**Tableau 14. Indicateurs clés et secondaires du chômage des diplômés de la FT en 2008**

Indicateur clé	Diplômés	Non-diplômés	Total
Temps passé au chômage (en %)	3,7	1,1	<b>3,4</b>
Proportion d'élèves ayant rencontré au moins un épisode de chômage (en %)	23	13	<b>22</b>
Nombre moyen d'épisodes de chômage	1,5	1,3	<b>1,5</b>
Durée moyenne des épisodes de chômage (en jours)	122	71	<b>120</b>
Indicateur secondaire	Diplômés	Non-diplômés	Total
Temps passé en situation d'inactivité (en %)	14,5	20,1	<b>15,1</b>
Part d'élèves ayant rencontré au moins un épisode de chômage de 12 mois ou plus (en %)	0,8	0,0	<b>0,7</b>
Part d'élèves ayant rencontré au moins un épisode de chômage de 6 mois ou plus (en %)	7,6	0,0	<b>6,8</b>
Durée médiane des épisodes de chômage (en jours)	90	62	<b>90</b>
Temps moyen de sortie du premier épisode de chômage (en jours)	127	71	<b>125</b>
Temps médian de sortie du premier épisode de chômage (en jours)	89	62	<b>89</b>

Si le temps passé en inactivité (14,5 %), qui comprend le temps passé au chômage non indemnisé, est pris en compte, les diplômés de la FT passent 18,2 % de leur temps en situation de chômage ou d'inactivité (**Tableau 14**). Le risque de subir au moins une fois le chômage est de 23 %. Il tombe à 0,8 % en matière de chômage long (période consécutive de 12 mois ou plus de chômage) et monte à 6,8 % en matière de chômage de 6 mois ou plus.

**Graphique 12. Répartition du temps passé au chômage selon la nature du chômage (en %) – diplômés de la FT**



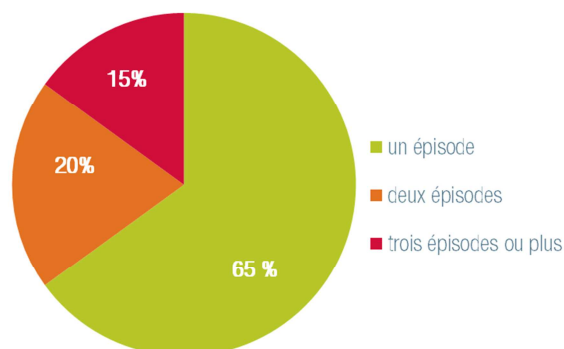
**Lecture :** 13 % des jours de chômage des diplômés de la FT sont couverts par la perception du RMG.

<sup>7</sup> Se référer à la partie « Méthodes et définitions », page 20, pour une définition de la nature du chômage, par exemple en ce qui concerne les mesures de formation ou le RMG.

Deux tiers des diplômés de la FT ne rencontrent qu'un seul et unique épisode de chômage sur les trois premières années qui suivent la sortie de l'école (**Graphique 13**). En moyenne, ils vivent 1,5 épisode de chômage qui dure 122 jours (4 mois). La moitié des épisodes durent plus de 90 jours (3 mois).

**Graphique 13. Répartition des élèves ayant connu le chômage selon le nombre d'épisodes de chômage et la réussite scolaire (en %) – diplômés de la FT**

### Diplômés

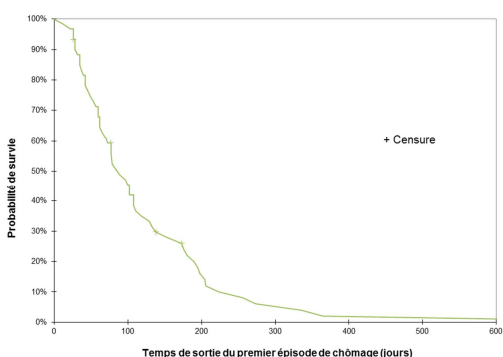


**Lecture :** 15 % des diplômés de la FT connaissent 3 épisodes de chômage ou plus.

Le premier épisode de chômage débute à partir du moment où l'élève perçoit une première indemnité de chômage. En moyenne, le premier épisode de chômage des diplômés d'un DT dure 127 jours (4,2 mois) (**Tableau 14**). La moitié des diplômés sortent de leur premier épisode de chômage en moins de 89 jours (3 mois) (**Graphique 14**).

Sur la période qui suit le premier épisode de chômage, 65 % des diplômés retrouvent le chemin de l'emploi (**Graphique 15**). 17 % s'enferment dans le chômage ou basculent dans l'inactivité.

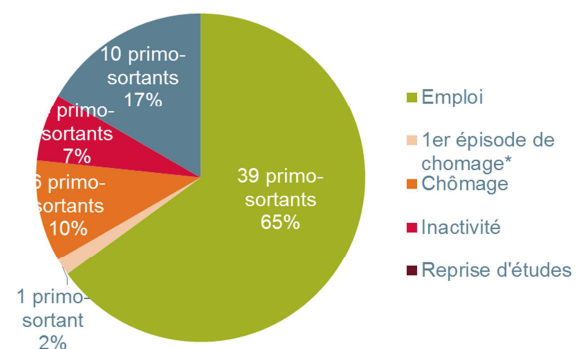
**Graphique 14. Probabilité de ne pas sortir du premier épisode de chômage (en % cumulés) – diplômés de la FT**



**Lecture :** 50 % des diplômés ne sont pas encore sortis du chômage 89 jours après avoir perçu leur première indemnité de chômage.

**Graphique 15. Situation occupée après le premier épisode de chômage selon la réussite scolaire (en %) - diplômés de la FT**

### Diplômés



\*Le premier épisode de chômage est toujours en cours à la fin de la période d'observation.

**Note :** la somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

**Lecture :** 65 % des diplômés trouvent un emploi après un premier épisode de chômage.

## Le chômage par division

Aucun des diplômés de la FT issus des divisions hôtelière et touristique (4,2 % des diplômés de la FT) ou mécanique (5 % des diplômés de la FT) ne connaît le chômage au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école. Parmi les quatre divisions restantes à l'étude, seule la division administrative et commerciale fait l'objet d'un éclairage. De 2 à 7 diplômés sont concernés par le chômage dans les trois autres divisions.

Les élèves de la division administrative et commerciale, au nombre de 16, passent 4,5 % de temps au chômage sur leurs trois premières années de vie postscolaire (**Tableau 15**). 26 % des diplômés rencontrent le chômage au moins une fois sur ces trois années. Ils connaissent, en moyenne, 1,6 épisode de chômage qui dure, en moyenne, 127 jours (4,3 mois).

**Tableau 15. Indicateurs clés de chômage des diplômés par division - DT**

Division	Temps passé au chômage (en %)	Avoir connu au moins un épisode de chômage (en %)	Nombre moyen d'épisodes de chômage	Durée moyenne des épisodes de chômage (en jours)
Administrative et commerciale	4,5	26,0	1,6	127,0

**Lecture** : les diplômés de la division administrative et commerciale passent 4,5 % de leurs trois premières années de vie active au chômage. 26 % de ces élèves connaissent au moins un épisode de chômage. Ils rencontrent, en moyenne, 1,6 épisode de chômage qui dure, en moyenne, 127 jours.

## Le chômage par diplôme

Les diplômés de la FT passent moins de temps au chômage sur leurs trois premières années de vie active que les autres diplômés (3,7 %, contre 5,0 % pour les diplômés de CATP et 9,5 % pour ceux de CITP/CCM) (**Tableau 16**). Avec un risque de 23 % de rencontrer au moins une fois le chômage, les diplômés de la FT devancent à nouveau les diplômés de CATP (28 %) et de CITP/CCM (43 %). Ils subissent, en moyenne, moins souvent le chômage que les autres diplômés, 1,5 épisode de chômage, contre 1,8 épisode pour les diplômés de CATP et 1,9 épisode pour les diplômés de CITP/CCM. Les épisodes de chômage traversés par les titulaires d'un DT sont plus courts que ceux des diplômés de CITP/CCM : en moyenne 122 jours, contre 132 jours. Par contre, ils durent plus longtemps que ceux des titulaires d'un CATP (109 jours).

Les indicateurs relatifs aux non-diplômés sont produits à titre indicatif et doivent être interprétés avec prudence. Les indicateurs qui servent leur construction sont définis sur la base de quatre non-diplômés de la FT connaissant le chômage au cours des trois premières années qui suivent la sortie de l'école, 12 élèves au niveau du CITP/CCM et 44 élèves au niveau du CATP. Le positionnement des non-diplômés de la FT par rapport à ceux du régime professionnel n'est pas analysé.

**Tableau 16. Indicateurs clés de chômage par diplôme**

Indicateur clé	Diplômés			Non-diplômés		
	CITP/CCM	CATP	DT	CITP/CCM	CATP	DT
Temps passé au chômage (en %)	9,5	5	3,7	4,4	6,3	1,1
Élèves ayant connu au moins un épisode de chômage (en %)	43	28	23	43	32	13
Nombre moyen d'épisodes de chômage	1,9	1,8	1,5	1,7	1,7	1,3
Durée moyenne des épisodes de chômage (en jours)	132	109	122	73	148	71

**Lecture** : les diplômés de la FT en 2008 passent 3,7 % des trois premières années de vie active au chômage. 23 % de ces élèves connaissent au moins un épisode de chômage. Ils rencontrent, en moyenne, 1,5 épisode d'emploi qui dure, en moyenne, 122 jours.

## L'inactivité au cours des 3 premières années de vie active

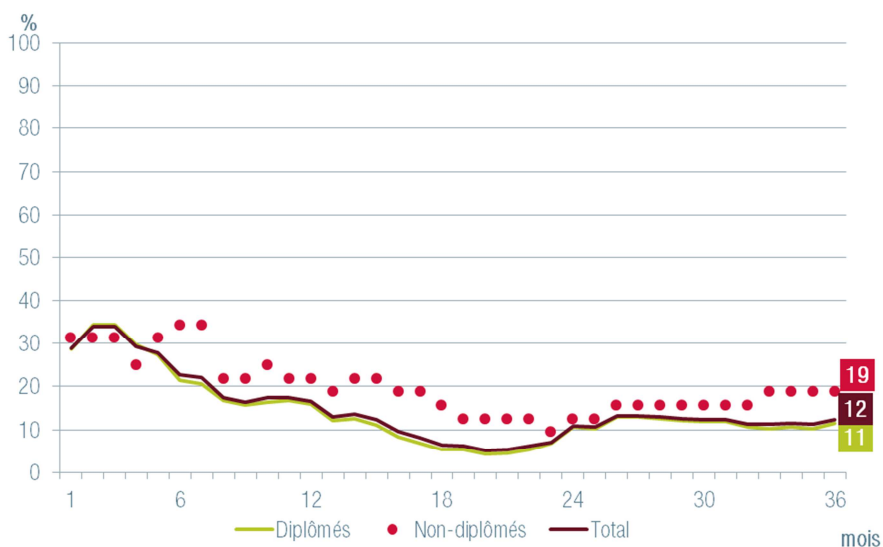
Les élèves en inactivité sont ceux qui ne sont ni en emploi, ni enregistrés à l'ADEM contre indemnité, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance. La situation « inactivité » comprend également les demandeurs d'emploi non indemnisés. La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.

L'inactivité est importante en début de parcours car les élèves ne peuvent percevoir une indemnisation chômage que 26 semaines, au minimum, après leur inscription auprès de l'Adem. Pour les élèves qui quittent prématurément l'école, au cours de l'année d'études, la période prise en compte pour le décompte des 26 semaines ne commence qu'à la fin de l'année scolaire. La part des élèves en inactivité parmi les non-diplômés est toujours plus élevée que parmi les diplômés.

Parmi les diplômés de la FT, la proportion d'élèves en inactivité diminue progressivement au cours des deux premières années passant de 35 % deux mois après la sortie du système scolaire à 5 % vingt mois après. Après une légère hausse, la proportion d'élèves en inactivité tend à se stabiliser au cours de la troisième année (environ 10 %) (**Graphique 16**). La part de l'inactivité chez les non-diplômés suit la même tendance que celle des diplômés, bien qu'elle soit systématiquement supérieure à cette dernière à partir du 5<sup>ème</sup> mois.

Trois ans après la sortie du système scolaire, 13 % des diplômés sont au chômage (1,5 %) ou en situation d'inactivité (11,5 %, soit 30 diplômés parmi 262), contre 20,5 % des non-diplômés, dont 19 % sont en situation d'inactivité (6 non-diplômés parmi 32) (**Graphiques 11 et 16**).

Graphique 16. Evolution de la proportion d'élèves en inactivité selon la réussite scolaire (en %) - DT



### Les Indicateurs clés de l'inactivité

L'état « être inactif », qui traduit sur une période donnée un moment distinct de la vie active, peut être appréhendé en termes de temps passé en inactivité, de proportion d'élèves ayant connu au moins un épisode d'inactivité, de nombre d'épisodes d'inactivité et de durée des épisodes d'inactivité.

#### Le temps passé en inactivité

Les élèves inscrits pour l'obtention d'un DT en 2007/2008 passent 15,1 % de leurs trois premières années de vie postscolaire dans l'état « inactivité » (**Tableau 17**). Les non-diplômés passent 20,1 % de leur temps en situation d'inactivité, contre 14,5 % pour les diplômés.

Si le temps passé en inactivité, qui comprend le temps passé dans une situation de chômage non indemnisé, est cumulé avec celui passé au chômage, les non-diplômés passent 21,2 % du temps au chômage ou en situation d'inactivité, contre 18,2 % pour les diplômés (**Tableau 17**).

**Tableau 17. Temps passé en inactivité selon la réussite scolaire - DT**

DT 2007/2008	Temps passé en inactivité (en %)	Temps passé au chômage (en %)
<b>Total</b>	<b>15,1</b>	<b>3,4</b>
Diplômés	14,5	3,7
Non-diplômés	20,1	1,1

**Lecture** : durant les trois années qui suivent leur sortie du système scolaire, les diplômés de la FT passent 14,5 % de leur temps en inactivité et 3,7 % au chômage.

### *Les élèves ayant connu l'inactivité*

69,4 % des élèves de la FT connaissent au moins un épisode d'inactivité durant les trois premières années de leur vie active (**Tableau 18**). Les diplômés ont un risque plus grand (70,6 %) de rencontrer l'inactivité que les non-diplômés (59,4 %).

**Tableau 18. Proportion d'élèves ayant connu au moins un épisode d'inactivité selon la réussite scolaire - DT**

DT 2007/2008	Proportion d'élèves ayant rencontré au moins un épisode d'inactivité (en %)
<b>Total</b>	<b>69,4</b>
Diplômés	70,6
Non-diplômés	59,4

**Lecture** : 70,6 % des diplômés de la FT connaissent au moins un épisode d'inactivité durant les trois années qui suivent leur sortie du système scolaire.

### *Le nombre moyen d'épisodes d'inactivité*

Au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, les élèves de la FT connaissent, en moyenne, 1,5 épisode d'inactivité (**Tableau 19**). La différence entre les diplômés et les non-diplômés est faible. Les diplômés rencontrent, en moyenne, 1,5 épisode et les non-diplômés, 1,6 épisode.

**Tableau 19. Nombre moyen d'épisodes d'inactivité selon la réussite scolaire – DT**

DT 2007/2008	Nombre moyen d'épisodes d'inactivité
<b>Total</b>	<b>1,5</b>
Diplômés	1,5
Non-diplômés	1,6

**Lecture** : les diplômés de la FT ayant connu l'inactivité vivent, en moyenne 1,5 épisode d'inactivité.

### *La durée moyenne des épisodes d'inactivité*

Parmi les sortants de la FT, la durée moyenne des épisodes d'inactivité est de 174 jours (5,8 mois). La moitié de ces épisodes durent moins de 96 jours (3 mois) (**Tableau 20**). Les écarts entre diplômés et non-diplômés sont relativement marqués. La durée moyenne des épisodes d'inactivité vécus par les diplômés s'élève à 164 jours (5,5 mois), contre 218 jours (7,3 mois) pour les non-diplômés. Parmi les diplômés, la moitié des épisodes d'inactivité durent moins de 92 jours (3 mois), alors que parmi les non-diplômés la moitié des épisodes d'inactivité durent moins de 158 jours (5,3 mois).

**Tableau 20. Durée des épisodes d'inactivité selon la réussite scolaire - DT**

DT 2007/2008	Durée moyenne des épisodes d'inactivité (en jours)	Durée médiane des épisodes d'inactivité (en jours)
<b>Total</b>	<b>174</b>	<b>96</b>
Diplômés	164	92
Non-diplômés	218	158

**Lecture** : les diplômés de la FT mettent, en moyenne, 164 jours pour sortir de l'inactivité. La moitié des élèves sortent de l'inactivité en moins de 92 jours.

## La reprise d'études au cours des 3 premières années de vie active

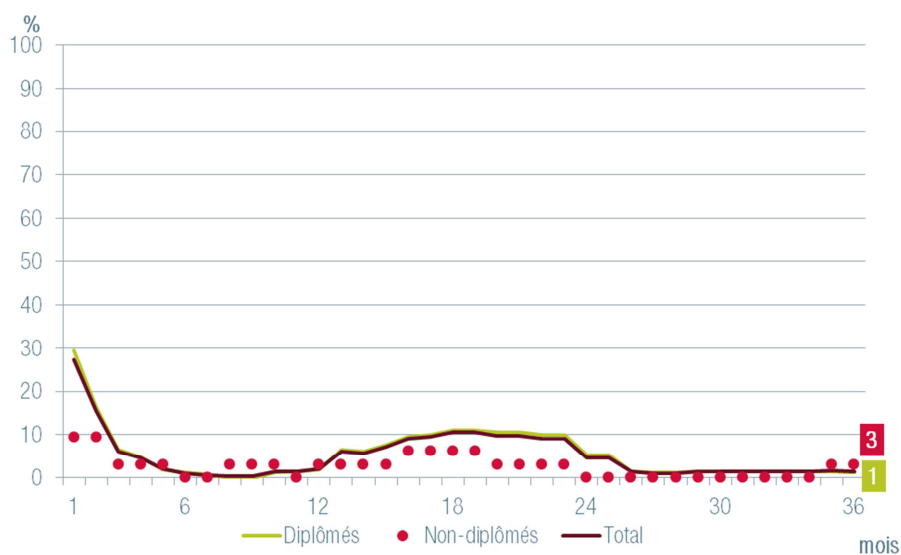
Les reprises d'études sont identifiées par la réapparition de l'élève dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de son année scolaire 2007/2008, par la perception d'allocations familiales, lorsque l'élève poursuit ses études à l'étranger, ou par l'inscription à un apprentissage pour adultes dans les fichiers de l'Adem<sup>8</sup>.

Les épisodes d'études qui apparaissent en tout début de parcours correspondent donc à la poursuite d'études à l'étranger, mais ils peuvent également correspondre à la fin de certains contrats d'apprentissage qui sont encore en cours quelques mois après la sortie du système scolaire.

La part des élèves en études diminue rapidement au cours des six premiers mois d'observation (**Graphique 17**) pour être quasiment nulle un an après la sortie du système scolaire. Au cours de la deuxième année, elle s'élève jusqu'en milieu d'année, puis se stabilise à hauteur de 10 % de l'effectif total. Jusqu'à 31 élèves parmi les 294 observés sont identifiés en situation d'études. A partir de la troisième année, la part des élèves en études s'infléchit. Elle se fixe à 1,4 % (quatre élèves) sur l'ensemble du dernier semestre d'observation.

La courbe d'évolution de la proportion de diplômés en études est le reflet de celle de l'ensemble des sortants de la FT. Cela signifie que peu de non-diplômés sont identifiés en situation d'études sur les trois années suivant la sortie de l'école. Ils représentent de 1 à 3 élèves.

Graphique 17 : Évolution de la proportion d'élèves en études selon la réussite scolaire (en %) - DT



<sup>8</sup> L'apprentissage pour adultes est une mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Elle permet aux personnes enregistrées à l'Adem de suivre des cours dans le cadre de l'apprentissage pour adultes préparant aux certificats de CITP, de CCM et de CATP.

## Méthodes et définitions

En référence à la sortie du système scolaire en 2007/2008, l'étude TEVA « Transition École - Vie Active » porte sur les trois premières années qui suivent la sortie des candidats à l'obtention en 2007/2008, d'un certificat du régime professionnel ou du diplôme du régime de la formation de technicien.

## Certificats et diplômes à l'étude

D'après la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue, l'enseignement secondaire technique prépare, en coopération avec le monde économique et social, à la vie professionnelle. Il prépare aussi aux études supérieures.

C'est à la fin de la classe de 9e que les élèves sont orientés vers les différentes classes de 10e du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique. Les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique comprennent actuellement trois régimes, à savoir :

- le régime professionnel,
- le régime de la formation de technicien,
- le régime technique.

### Le régime professionnel

Le régime professionnel dans le cycle moyen, a pour finalité l'apprentissage d'un métier ou d'une profession.

Trois diplômes :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle.

Suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le Certificat de Capacité Professionnelle (**CCP**) et le CATP est remplacé par le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (**DAP**).

Trois modes d'organisation de la formation :

- **concomitant** : formation pratique en entreprise sous contrat d'apprentissage, avec conjointement une formation théorique assurée par un lycée (8 à 16 heures par semaine, ou enseignement groupé)
- **mixte** : formation théorique à temps plein pendant un ou deux ans dans un lycée et le reste de la formation en mode concomitant ;
- **plein exercice** : formation à temps plein dans un lycée.

Le régime professionnel comprend les divisions suivantes :

- apprentissage agricole,
- apprentissage artisanal,
- apprentissage artisanal et commercial,
- apprentissage artisanal et industriel,
- apprentissage commercial,
- apprentissage des professions de santé et des professions sociales,
- apprentissage hôtelier et touristique,
- apprentissage industriel.

### Le régime de la formation de technicien

Le régime de la formation de technicien du cycle supérieur est un régime à temps plein. Il prépare, comme le régime professionnel, à la vie active et permet de poursuivre des études techniques supérieures.

Un diplôme :

- le **DT**, Diplôme de Technicien.

Un diplôme de technicien est délivré aux candidats reçus à l'examen. Il spécifie la division ainsi que les branches dans lesquelles les candidats ont été examinés. Il certifie également qu'ils sont admissibles à des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à leurs études.

Le régime de la formation de technicien comprend les divisions suivantes :

- administrative et commerciale,
- agricole,
- artistique,
- chimique,
- génie civil,
- hôtelière et touristique,
- informatique,
- mécanique,
- électrotechnique.

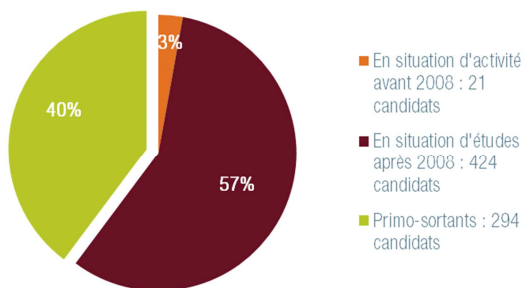
Les détenteurs d'un DT ou d'un CATP sont admissibles à la formation préparant au brevet de maîtrise et au brevet de technicien supérieur\*.

\*La loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle a soumis l'accès au brevet de technicien supérieur ainsi qu'à des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante, pour les titulaires d'un DT ou du DAP, à une condition supplémentaire, à savoir, la réussite de modules préparatoires. Ils peuvent être suivis pendant ou après l'obtention du diplôme.

## Zoom sur le DT

739 candidats au DT sont inscrits durant l'année scolaire 2007/2008. Ils se répartissent en trois groupes (**Graphique 18**). Le premier groupe est composé des candidats qui ont connu au moins une transition vers la vie active avant 2008<sup>9</sup>. Ils sont 21, soit 3 % de l'ensemble des candidats à l'obtention d'un DT en 2008. Le deuxième groupe comprend 424 candidats (57 %) qui ont poursuivi leurs études après 2008. Finalement, le troisième groupe se compose des 294 candidats restants (40 %). Ce sont des primo-sortants : ils n'ont pas connu la vie active avant 2008 et ont débuté leur vie professionnelle après 2008. Ils constituent la population d'analyse TEVA en ce qui concerne les DT.

Graphique 18. Génération DT 2008 (en %)



### Fenêtre d'observation

L'analyse de la situation en matière d'insertion professionnelle des primo-sortants inscrits pour l'obtention d'un DT en 2008 est conduite à partir d'une fenêtre de temps de trois années qui débute pour chacun de 294 élèves à l'étude, à partir de la date de sortie du fichier du MENJE, moment présumé de sortie du système scolaire. Les fenêtres de temps peuvent donc être différentes d'un élève à l'autre<sup>10</sup>, mais représentent pour chacun 1 096 jours civils observés.

### État

Les 1096 jours civils de vie postscolaire observés pour chaque élève se répartissent sur quatre états : l'emploi, le chômage, l'inactivité et la reprise d'études.

<sup>9</sup> Elèves sortis des fichiers du MENJE au moins pendant 1 année avant l'année scolaire 2007/2008.

<sup>10</sup> L'ensemble des fenêtres d'observation couvre la période allant du 17/09/2007 au 14/09/2011.

- **sont dans l'état « emploi »**, les élèves en CDI (contrat à durée indéterminée), en CDD (contrat à durée déterminée), en intérim (contrat d'intérimaire), en stage/emploi étudiant (les stages et les emplois étudiants)<sup>11</sup>, en emploi aidé (cette catégorie regroupe les emplois supportés par différentes mesures de l'Adem<sup>12</sup>) ou dans un emploi d'aidant (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs).
- **Sont dans l'état « chômage » (indemnisé)**, les élèves bénéficiant de l'assurance chômage, obtenant le Revenu Minimum Garanti (RMG) ou bénéficiant d'une mesure de formation. Cinq différents types de mesures de formation sont répertoriés : les mesures de formation CNFPC<sup>13</sup>, les mesures de formation Adem<sup>14</sup>, les mesures de formation complémentaires<sup>15</sup> et le service volontaire<sup>16</sup>.
- **Sont dans l'état « inactivité »**, les élèves qui ne sont ni en emploi, ni enregistrés à l'Adem comme indemnisé, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance. La situation d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi non indemnisés. La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.
- **Sont dans l'état « reprise d'études »**, les élèves identifiés par leur réapparition dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie des fichiers du MENJE, par la perception d'allocations familiales, lorsque l'élève poursuit ses études à l'étranger, ou par l'inscription à un apprentissage pour adultes dans les fichiers de l'Adem<sup>17</sup>.
- **sont dans l'état « autre »**, les élèves pour lesquels l'information n'est disponible ni dans les fichiers de l'IGSS, ni dans ceux du MENJE.

## Épisode

Un épisode est une période constituée de jours civils consécutifs passés dans un état donné. Par exemple, le contrat à durée indéterminé (CDI) qui succède à un contrat à durée déterminée (CDD) est considéré comme un nouvel épisode. Deux CDI qui se succèdent, mais auprès d'entreprises différentes, sont également considérés comme deux épisodes d'emploi distincts. Le passage d'un état à un autre est un évènement caractérisé par une date de début et une date de fin. La différence entre ces deux dates correspond à la durée d'un épisode dans un état donné.

## Indicateurs clés<sup>18</sup>

L'optique comptable consiste à considérer les jours passés dans un état entre la sortie des fichiers du MENJE et les trois années suivantes. Cette approche est retenue pour le calcul du temps passé dans un état.

- **Le temps passé dans un état** : pour un groupe d'élèves donné et pour une période donnée, le temps passé dans un état est défini par le rapport entre le nombre total de jours civils passés dans cet état et le nombre total de jours civils pendant lesquels ils sont observés.

<sup>11</sup> Les stages et emplois étudiants sont comptabilisés dans la catégorie CDD.

<sup>12</sup> AT Affectation temporaire indemnisée (aujourd'hui AIP « Activités d'insertion professionnelle »)

CAE Contrat appui-emploi / CIE Contrat d'initiation d'emploi / EP CIE-EP

MT Mises au travail (aujourd'hui OTI « Occupation temporaire indemnisée »)

MS Mesures spéciales

PA Pool des Assistants / PU Contrat d'auxiliaire temporaire du secteur public

SR Stage de réinsertion professionnelle

<sup>13</sup> Les formations d'initiation et de perfectionnement. La possibilité de suivre de telles formations (selon la disponibilité des places) pendant la période de chômage soit à titre gratuit, soit à un taux réduit, permet aux participants d'améliorer leurs chances d'insertion professionnelle (les cours de langue, les cours offerts par les Chambres professionnelles, le Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC), ..., les formations spécifiques: "agents de fabrication", "agents de sécurité", "pool commerce", ...).

<sup>14</sup> Ateliers de recrutement et Mesures d'encadrement.

<sup>15</sup> En exécution des mesures relatives à la formation professionnelle et à l'insertion professionnelle proposées par le Comité de coordination tripartite du 3 mai 1995 en matière de politique de l'emploi, le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports a procédé avec le service placement de l'Adem, le Ministère du Travail et de l'Emploi et les entreprises intéressées à l'organisation des mesures de reconversion et d'adaptation professionnelles à l'intention des demandeurs d'emploi inscrits. Il s'agit de formations qualifiantes exclusivement mises au point pour les besoins spécifiques des entreprises et conjointement avec elles, ayant pour but l'insertion ou la réinsertion professionnelles des demandeurs d'emploi.

<sup>16</sup> Le Service volontaire permet aux jeunes de s'investir dans un projet d'utilité publique concret. C'est une opportunité d'apprentissage et d'orientation par l'expérience pratique, qui représente un engagement à temps plein pour une durée minimale de trois mois alors que la durée maximale ne peut dépasser en principe les 12 mois.

<sup>17</sup> L'apprentissage pour adultes est une mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Elle permet aux personnes enregistrées à l'Adem de suivre des cours dans le cadre de l'apprentissage pour adultes préparant au CITP, au CCM et au CATP.

<sup>18</sup> Thierry Mazoyer, 2013, L'absentéisme pour cause de maladie en 2012, Aperçus 02, IGSS.

Le temps passé dans un état comporte trois composantes. Les deux premières correspondent à :

- **l'occurrence d'un état** : pourcentage d'élèves ayant vécu au moins un épisode dans un état ;
- **la récurrence d'un état** : nombre moyen d'épisodes pour les élèves ayant vécu au moins un épisode.

La troisième composante du temps passé dans un état correspond à sa durée. Dans une optique durée, il s'agit soit de considérer tous les épisodes se terminant avant les trois années qui suivent la sortie de l'école, soit de considérer tous les épisodes débutant entre la sortie du système scolaire et les trois années suivantes. Dans le premier cas, aucun épisode n'est censuré. Dans le second cas, certains épisodes peuvent se prolonger au-delà des 3 années d'observation. Ce type d'épisodes est censuré à droite. Il est recommandé de les prendre en compte afin d'obtenir des mesures fiables des différents moments qui caractérisent la distribution des durées.

- **La durée d'un état**

L'optique durée a consisté à considérer tous les épisodes débutant entre la sortie du système scolaire et les trois années suivantes (deuxième optique). Il existe donc des censures à droite pour les différents épisodes d'emploi, de chômage, d'inactivité ou de reprise d'études. Ces épisodes se poursuivent au-delà de la fenêtre d'observation. L'utilisation de la méthode non paramétrique de Kaplan-Meier (1958) permet de produire, en particulier, une estimation des durées moyenne et médiane des épisodes passés dans un état prenant en compte les censures à droite. L'indicateur de durée obtenu gagne en fiabilité contrairement à celui du temps passé dans un état qui ne tient pas compte des censures.

**Note**

Il existe des censures à gauche pour les épisodes d'emploi. Certains des premiers épisodes d'emploi débutent avant la date de sortie du fichier du MENJE ; pour certains cela peut aller jusqu'à 2 ans avant. La convention adoptée consiste à considérer qu'il s'agit du contrat d'apprentissage qui s'est poursuivi par un emploi. Ainsi, le temps d'accès à ces premiers emplois est nul et la durée est calculée à partir de la date de sortie du fichier du MENJE.